

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE de SAINGHIN-EN-WEPPES**

Séance du 07 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le sept octobre, à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur CORBILLON Matthieu, Maire.

Etaient présents : M. Mme CORBILLON Matthieu, BRASME Marie-Laure, ROLAND Eric, BAJERSKI Sophie, POULLIER Bernard, ROELENs Natasha, PIECHEL Christophe, DELPORTE Marie-Françoise, VANDRISSE Guillaume, MESKINI Julie, TAVERNIERS Benoit, ZWERTVAEGHER Florence, HERON Paul, DEGUISNE Cindy, HEBERT Grégoire, CHOMBART Pascaline, DEWAILLY Bruno, PARMENTIER Isabelle, LASCH Victor, THENG Jérémy, DUHEM Michelle, GEERSEN Sophie, DEMATHIEU Ludovic, WEBER Camille, CAPANNELLI Claire, BENHADDOUCHE Selim, MORTELECQUE Denis

Excusés :

Avaient donné procuration :

M. Jean-Michel AUDUBERT à Mme Sophie GEERSEN
Mme Betty BETOURNE à Mme Isabelle PARMENTIER

Assistaient à la séance : Mme Claire Roland, Directrice Générale des Services.

Il a procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code des Collectivités Territoriales. Mr HERON Paul ayant été désigné pour remplir ces fonctions les a immédiatement acceptés.

N°8

CULTURE

Réseau intercommunal de lecture publique entre la Ville de SAINGHIN-EN-WEPPES et les Villes de FOURNES-EN-WEPPES et WICRES – Avenant à la convention de partenariat

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal : 29

En exercice : 29

Présents : 27

Quorum : 15

Qui ont pris part à la délibération : 29

Date de convocation : 1er octobre 2026

Date de publication sur le site internet de la ville : 13 octobre 2026

Date de réception en préfecture : 13 octobre 2026

CULTURE

Réseau intercommunal de lecture publique entre la Ville de SAINGHIN-EN-WEPPES et les Villes de FOURNES-EN-WEPPES et WICRES – Avenant à la convention de partenariat

Préambule

La bibliothèque de Sainghin en Weppes a connu un franc succès depuis son ouverture en janvier 2020 et le nombre d'usagers continue d'augmenter régulièrement. La commune s'est alors lancée dans un projet d'agrandissement du bâtiment afin de proposer aux usagers des services et des collections plus larges. Cette nouvelle structure a pour vocation de rayonner sur le territoire des Weppes en impliquant les communes voisines.

Dans les délibérations respectives 20231109DEL08 et 29_2023, les communes de FOURNES-EN-WEPPES et de WICRES ont officialisé leur souhait respectif de former avec la commune de SAINGHIN-EN-WEPPES, un réseau intercommunal de lecture publique.

Intégrant le dispositif Bibliothèque Numérique Métropolitaine, par la signature des Appels à Manifestation d'Intérêt 1 en 2022, puis 2 en 2023 pour le SIGB métropolitain, avec les villes de FOURNES-EN-WEPPES et WICRES, la Ville de SAINGHIN-EN-WEPPES accélère la transition numérique de la future médiathèque en proposant un accès à des ressources multiples aux usagers et en instaurant la mise en place d'un SIGB commun, propice à la mise en réseau des médiathèques.

Dans la délibération D13-21022024, ces 3 communes ont acté le fonctionnement du réseau à travers la convention de partenariat du réseau intercommunal de lecture publique.

Il est nécessaire de prendre un avenant à la convention de partenariat de réseau intercommunal de lecture publique.

Cet avenant mentionne :

- La date de début des navettes au 6 octobre 2026 ;
- L'ouverture du point lecture de Wicres se fera dans l'enceinte de la mairie à partir du 6 octobre 2026 en attendant la fin des travaux de l'espace culturel ;
- La modification du coût du réseau de lecture publique pour les communes de Wicres et Fournes en Weppes
 - 1€ par habitant jusqu'au 30 septembre 2026
 - 2€ par habitant à partir du 1^{er} octobre 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les délibérations d'intentions de création du réseau intercommunal de lecture publique des communes de FOURNES-EN-WEPPES (20231109DEL08) et de WICRES (29_2023),

Vu la délibération N° 12 du 18 octobre 2023 validant la création d'un réseau intercommunal mixte de lecture publique entre les Villes de Sainghin-en-Weppes, Fournes-en-Weppes et Wicres ; et positionnant le Maire de la Ville de Sainghin-en-Weppes en qualité de tête de réseau,

Vu la délibération N°13 du 21 février 2024,

Vu l'avenant à la convention de partenariat de réseau intercommunal de lecture publique,

Le Quorum constaté,
Le Conseil Municipal de Sainghin-en-Weppes,
Après avoir entendu l'exposé de Mme BAJERSKI Sophie, adjointe à la culture
Après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS,

- **D'AUTORISER** M. le Maire à signer l'avenant à la convention de partenariat « Modifications du fonctionnement et du coût du réseau de lecture publique » ;

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures,
Pour copie conforme,

Le secrétaire de séance,
Paul HERON



Le Maire,
Matthieu CORBILLON

